

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2015/2641(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements	
Complétant 2011/0380(COD)	
Sujet	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2641(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/8/03151